

Rome, le 20 juin 1923.

23. I. C. 10.

887

*M. Motta
à l'attention de
M. le Secrétaire
le 23. 6. 23
ayant vu avant il j'ai vu aussi
le titre de Rome de Rome??*

Monsieur le Conseiller Fédéral,

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre du 25 mai concernant l'affaire Vorowski.

Je lis, non sans surprise, dans plusieurs journaux suisses, que "la délivrance d'un passeport diplomatique à M. Vorowsky fut la conséquence d'une erreur de la Légation de Suisse en Italie."

En me référant à ma lettre du 8 mai dernier, je crois inutile de rappeler que la Légation n'avait pas à délivrer de passeports à M. Vorowsky, et que le document diplomatique qu'il possédait émanait du Gouvernement des Soviets. Lorsque M. Vorowsky nous a demandé le 11 janvier de viser son passeport, nous lui avons octroyé un visa simple, signé par le Chancelier de la Légation, et nous en avons informé le Procureur Général de la Confédération le jour même.

Autorisés par le Département Politique Fédéral à viser le passeport de M. Vorowsky, en date du 8 novembre 1922, lors de la ^{partie de la} première conférence de Lausanne, il nous a paru naturel de ne pas refuser le nouveau visa qu'il nous demandait, d'autant plus que ce délégué russe, qui jouissait à Rome depuis un an d'une situation quasi officielle, et qui était en pourparlers réguliers et constants avec le Ministère Royal des Affaires Etrangères, était déjà intervenu auprès de la Légation pour faciliter le voyage de sa fille en Suisse comme élève d'un pensionnat lausannois.

*est-ce qu'il y a
la possibilité de
visiter Rome à
un autre moment*

Le passeport de Vorowsky avait du reste été visé d'autres fois pour des voyages de transit.

En résumé, la Légation n'avait pas à remettre

Monsieur le Conseiller Fédéral M o t t a ,
Chef du Département Politique Fédéral,

B e r n e .



de passeports à ce sujet russe. Elle ne lui a pas octroyé de visa diplomatique. Elle lui a donné un visa simple et ordinaire pour ses deux voyages à Lausanne à l'occasion de la Conférence.

Vous comprendrez que nous sommes assez émus de voir les journaux de notre pays attribuer à une erreur de la Légation le voyage et la présence de M. Vorowsky à Lausanne, et je vous serais particulièrement reconnaissant de bien vouloir examiner s'il ne convient pas de rétablir les faits dans leur exactitude, ce dont je vous remercie d'avance.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, les assurances de ma très haute considération.

Le Ministre de Suisse en Italie:

Wagnier

P.S.

Pour votre information complète, je vous remets, avec prière de bien vouloir nous les retourner, les deux pièces qui se rapportent à la demande et à l'octroi du visa en question.

Je me permets de vous rappeler d'ailleurs que ce n'est qu'en date du 28 avril que nous reçumes votre télégramme no.5 du 27 avril, nous demandant de vous soumettre les demandes, les Russes n'étant pas invités à Lausanne, ce que nous ignorions, d'autant plus que la requête de la Délégation soviétique, du 23 avril, contenait la mention "délégué russe à la Conférence de Lausanne".

h.

2 Annexes à retourner